NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS DISCUSSION UNIT MASTER 1953

Distr.
GENERALE
T/PET.3/60/Add.4
13 novembre 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. ANGELOS MAZIS
CONCERNANT LE RUANDI-URUNDI

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 1er novembre 1952 émanant de M. Angelos Mazis et concernant le Territoire sous tutelle du Ruandi-Urundi.

Cette communication constitue un quatrième additif à la pétition figurant dans le document T/PET.3/60.

52-37161

COPIE

ANGELOS MAZIS

Représentation - Importation Exportation

3, Rue Emm. Benaki
ATHENES (GRECE)

1er novembre 1952

M. Victor Hoo,
Département de la Tutelle et des
renseignements provenant des Territoires
non autonomes,
New York, N.Y.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la lettre 1/ que nous avons adressée au Consul de Grèce à Stanleyville, qui a été indirectement autorisé par les autorités belges à faire partir Constantin Mazis du Ruanda Urundi, pour assurer sa protection. La seule raison de cette mesure est que Mazis demande justice et réclame la réparation des torts qu'il a subis du fait de la décision injuste des juges du Territoire sous tutelle.

La lettre contient de nombreux détails relatifs aux arguments que C. Mazis était prêt à exposer devant une Commission compétente. Mais, au lieu de lui en donner la possibilité, les autorités compétentes ont préféré l'expulser.

Vous trouverez ci-jointe une liste des chèques, 1/ 19 au total, qu'un avocat a extorqués à Mazis en prétendant qu'il échangerait ces 19 chèques contre un seul. Mais, après s'être fait remettre les chèques, cet avocat belge, du nom de PIRON, a disparu et n'a jamais répondu aux réclamations de notre frère.

Veuillez agréer etc...

ANGELOS MAZIS
ATHENES

Signé : MAZIS

Reçu au Siège des Nations Unies le 4 novembre 1952

1/ Note du Secrétariat : Cette lettre, écrite en grec, ainsi que la liste des chèques et les copies des certificats médicaux et de la correspondance sont conservées dans les archives du Secrétariat, où elles peuvent être consultées, sur demande, par les membres du Conseil de tutelle.